

TABLEAU N° 2

COMMUNE DE DOLUS D'OLERON

TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES 2023

Annexe à la délibération du 12 décembre 2022

X		Résidents principaux ou secondaires de Dolus d'Oléron	Autres Particuliers	Associations Dolusiennes (loi 1901) & Associations caritatives ou à but social utilisation limitée à 2/an	Autres associations loi 1901 - Associations privées - Syndics
Salle des fêtes avec cuisine	<i>Week-end : du vendredi 16 h 30 au lundi 8 h 00</i>	Caution 500 €	Caution 500 €	Caution 500 €	Caution 500 €
		500 €	1 000 €	gratuit	230 €
					300 € Si billetterie
Salle des fêtes sans cuisine	<i>Week-end : du vendredi 16 h 30 au lundi 8 h 00</i>	Caution 160 €	Caution 160 €	Caution 160 €	Caution 160 €
		300 €	600 €	gratuit	125 €
					250 € Si billetterie
	<i>1 journée en semaine</i>	160 €	250 €	gratuit	65 €
				130 € si billetterie	
Caution 160 € / Salle Saint André et Foyer Louis Colin					
Salle Saint André (au-dessus de l'Office de Tourisme)	<i>1 journée</i>	35 €	55 €	gratuit	Utilisation ponctuelle (1 journée) 35 €
					Utilisation sur l'année 155 €
Foyer Louis Colin	<i>1 journée</i>	50 €	60 €	gratuit	60 €

Tarifs applicables au 01 janvier 2023

Le versement d'arrhes correspondant à 30 % du montant de la location conditionne la réservation ferme de la salle des fêtes, sauf pour les associations dolusiennes. Seules les annulations pour raison de force majeure donneront lieu à remboursement des arrhes sur justificatifs.

La mise à disposition de ces salles n'est pas autorisée pour une prestation commerciale.

Une caution de 500 € est demandée pour l'utilisation de la sonorisation de la Salle des Fêtes (micro et enceintes).

La demande de réservation et le règlement de la prestation (arrhes et solde) doivent être effectués au nom de la même personne.